

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de Jacques MYARD Membre Honoraire du Parlement Maire de Maisons-Laffitte Président du Cercle Nation et République

Le 27 juin 2023

A/S: Nouvelle étape vers le renouveau de l'hippodrome

Hier soir 26 juin, le Conseil municipal a autorisé la Ville à acquérir la « partie verte », c'est-à-dire les espaces extérieurs à la tribune de l'hippodrome, auprès de l'EPFIF (établissement public foncier d'Île-de-France) pour la somme de 6 146 071, 40 euros.

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité.

Il s'agit là d'une décision très importante après l'achat le 28 mars dernier par l'EPFIF du site auprès de France Galop.

La Région et le Département vont accorder des subventions à la Ville pour cette acquisition.

La « partie verte » de l'hippodrome, c'est-à-dire les pistes et l'espace en dehors de l'emprise des tribunes, sera gérée et exploitée par la Société des Courses Hippiques de Maisons-Laffitte (SCHML).

La Ville accordera une emphytéose à la SCHML dans des conditions appropriées pour lui permettre de conclure un agrément avec France Galop pour la reprise des courses.

Maisons-Laffitte et les courses sont consubstantielles, l'un n'allant pas sans l'autre, tel est l'objectif que je me suis toujours fixé.

Le projet de renouveau du site est en bonne voie.

Je remercie vivement les élus de l'équipe majoritaire de la Ville, tout particulièrement Véronique Bertran de Balanda, Maire-adjoint déléguée aux Affaires hippiques, et les professionnels de la filière hippique pour leur soutien actif.

Je garde en mémoire les paroles d'un ancien entraîneur de Maisons-Laffitte : « *Tant que le poteau n'est pas franchi, tu cravaches* » !